

St-Roch », était communiquée à « Alexandre Prost, écuyer et seigneur de Grange-Blanche, avocat et procureur général de la ville et communauté de Lyon » pour être remise à « Messieurs les prévost des marchands et échevins ».

Dans cette requête, les suppliants exposaient que « le grand nombre des confrères et sœurs qui s'étaient associés à laditte confrérie avaient rempli entièrement le catalogue qui avait été fait et posé dans la chapelle lors de l'établissement de la Confrérie ». Ils demandaient l'autorisation d'en faire un autre et de le placer « dans la contreface » de celui qui était actuellement dans la chapelle.

Ils demandaient en outre qu'à l'avenir les assemblées nécessaires pour la nomination des courriers et la reddition des comptes fussent composées seulement de ceux qui auraient « passé par les charges » et de douze des anciens confrères.

Le prévôt des marchands et les échevins firent droit à cette demande (1).

Un autre document nous apprend qu'à la fin de l'année 1730 on construisit un mur de clôture sur la gauche du chemin allant à la chapelle. Cette pièce, datée du 27 juillet 1730, porte « soumission d'un sieur Rougnard (2) pour la construction du mur et abandon du terrain pour une somme de 1.000 livres qui a été payée » (3).

Vers le milieu du dix-huitième siècle, semble-t-il — car ce papier ne porte ni signature, ni date — une supplique fut adressée « à Messieurs du Consulat au nom de Jean-Pierre Bouillon, concierge des chapelles de Saint-Roch et de

---

(1) *Archives de la ville de Lyon*, GG, chap. XIX, fol. 439.

(2) Rougniart, propriétaire de la maison des Tournelles.

(3) *Archives de la ville de Lyon*, Invent. Chappe, t. XIX, p. 183.